



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service eau-environnement
Cellule milieux naturels, forêt, chasse

Annecy, le **27 JUIL. 2021**

**Note de synthèse de la participation du public
à la consultation relative à l'arrêté fixant des minima et maxima de
prélèvements par le plan de chasse du grand gibier pour la saison 2021-2022**

PJ : - note de présentation en vue de la consultation du public
- projet d'arrêté fixant minima et maxima de prélèvements par le plan de chasse du grand gibier

**Objet : projet d'arrêté préfectoral fixant des minima et maxima pour les plans de chasse aux
grands gibiers**

Le plan de chasse au grand gibier a pour objectif, selon le code de l'environnement (article L.425-6), d'assurer le développement durable des populations de gibier, tout en préservant leurs habitats, en conciliant les intérêts agricoles, forestiers et cynégétiques.

Pour assurer cet équilibre agro-sylvo-cynégétique, le préfet fixe le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever annuellement sur l'ensemble du département, répartis par unités de gestion cynégétique lorsque le schéma départemental de gestion cynégétique a défini de telles unités.

Les minima et maxima ont été définis sur la base des équilibres existants et des intérêts agricoles et forestiers à préserver des atteintes des cervidés, et en fonction des potentialités des territoires des unités de gestion.

Ces valeurs sont des extrêmes à ne pas dépasser, et non des objectifs à atteindre, le total des attributions devant se situer dans la fourchette. A noter également que, par unité de gestion, les prélèvements sont toujours inférieurs aux attributions : suivant les espèces et les années, les taux de réalisation s'établissent entre 60 % et 85 % des attributions.

Ce projet d'arrêté a été publié sur le site "Les services de l'État en Haute-Savoie" pour une consultation du public du 22 juin au 12 juillet 2021 inclus.

Aucune observation n'a été recueillie pendant cette période de participation du public.

Cette synthèse sera mise en ligne sur le site "Les services de l'Etat en Haute-Savoie" pour une durée de trois mois.

Le Préfet,

Alain ESPINASSE

15 rue Henry-Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 33 79 05
Mél: laurent.george@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

W:\Environnement\Biodiversite\2_Chasse_Faune_Sauvage\Chasse\4_Plan_Chasse\Grand_Gibier\2021-2022\NOT_synthese_public.odt